

L'Association Champs Rives et Patrimoine a étudié lors de sa réunion mensuelle du 10 novembre 2016 le projet municipal de « réhabilitation des cales de Pempoul » qui a fait l'objet d'une consultation d'entreprises au mois d'octobre dernier.

Le Conseil Municipal de Saint Pol avait approuvé le 8 juillet 2015 à l'unanimité de ses membres, le programme de « travaux de **consolidation et de conservation** des anciens quais et cales de Pempoul. »

Le budget annoncé et voté se monte à 240 000 € hors taxes, et reçoit le concours financier de l'État, de la Région Bretagne et du Département du Finistère.

Les travaux envisagés concernent la cale Sud, ancien quai de sablier, et la cale en gros moellons de granit assemblés à sec comportant trois bollards, probablement auto-construction du XIX^e siècle, modifiée au cours du siècle dernier. Il est prévu une extension éventuelle des travaux aux murs de soutènement du quai.

Ces cales n'ont plus d'usage pour l'activité maritime, que ce soit de commerce ou de plaisance depuis que l'échouage sur l'estran est interdit pour carénage.

Le vieux port de Pempoul est situé dans le périmètre de protection du Parc de Kernevez, site classé à l'Inventaire des Monuments Historiques et du château de la Villeneuve et de la ferme : monuments inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Le PLU de la commune classe la zone du vieux port de Pempoul en zone UP. Le secteur du vieux port est exclu de la zone Natura 2000.

Un projet détourné

Le projet soumis à la consultation des entreprises en octobre 2016 ne correspond en aucune manière à l'énoncé du projet voté.

Sur le quai Sud, ancien quai de sablier, construit en dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la municipalité prévoit des travaux de gros entretien sur les murs de soutènement, travaux qui sont mal définis. En ce qui concerne la cale centrale, ancienne cale d'accostage, il est prévu tout simplement sa démolition complète et son remplacement par un ouvrage en béton armé sur nouvelles fondations, « habillé » de pierres. Il ne s'agit plus d'un projet pour « la consolidation et la conservation » ni « la réhabilitation » des ouvrages.

Quel est l'objectif de ces travaux? Bâtir un ouvrage portuaire à l'utilité discutable? Restaurer un ouvrage historique au charme indéniable?

Un projet sans concertation

Aucune autorisation administrative n'a été sollicitée pour ces travaux (absence d'affichage en mairie et sur le site).

Il ne semble pas que l'avis de du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine ait été sollicité sur les travaux de réhabilitation envisagés.

L'avis du CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents du Port) aurait pu être utilement recueilli.

Un projet mal étudié

Aucune maîtrise d'œuvre n'est désignée. Les documents de la consultation sont confus, et comportent de nombreuses incohérences, des erreurs techniques.

Alors que le Département du Finistère a apporté son concours pour un diagnostic à hauteur de 30 000 € HT, aucune recherche historique ou architecturale n'a été effectuée, aucun sondage des ouvrages ou des sols n'a semble-t-il été effectué, aucune étude technique n'est non plus fournie à l'appui de la consultation. Le diagnostic historique se limite à trois lignes inadéquates.

Un projet inutilement coûteux.

La somme annoncée excède, de notre point de vue, largement les montants de travaux nécessaires à la conservation des ouvrages concernés. Dans cette période de restrictions des dépenses publiques, il est difficile d'admettre cette gabegie.

Une consultation d'entreprise mal organisée

Les documents de consultation comportent des incohérences, des lacunes, des erreurs techniques, qui induisent un risque de dérapage des coûts. Les entreprises retenues auront beau jeu de réclamer des suppléments de travaux ou des modifications substantielles de ceux-ci, entraînant des coûts supplémentaires.

Un financement aléatoire.

La Région Bretagne a prévu de concourir au titre du programme Héritage Maritime, le Département du Finistère pour la réalisation d'un diagnostic préalable. Il n'est pas certain qu'au vu du projet mis à la consultation, qui ne correspond pas aux objectifs des actions financées, ces collectivités confirment leur participation.

Le projet de la majorité municipale est mal étudié, sans aucune recherche historique et architecturale, de plus il est coûteux et s'appuie sur un financement aléatoire du Département et de la Région

L'association conclut que si les travaux envisagés sont techniquement et financièrement contestables pour les deux ouvrages, ils sont inadmissibles pour la cale de moellons de granit dont est prévue la destruction.